

DECLARATION ORALE DU LOBBY DES FEMMES AFRICAINES

NOUS, Membres du Lobby des Femmes Africaines,

Rappelant l'objectif majeur de cette déclaration de la Commission des Nations Unies sur le statut de la Femme (CSF) qui est d'insérer les femmes à égalité avec les hommes dans le développement rural pour atteindre les Objectifs de Développement durable (ODD), les objectifs prévus 2015.

Appréciant le rôle primordial joué par les femmes dans la lutte contre la faim, et leur apport substantielle et incontestable dans l'économie et la protection de l'environnement en Afrique ;

Préoccupées par la modernisation agricole en faveur des hommes, l'accès à la terre des femmes, l'absence de la moitié des terres et les femmes ;

Préoccupées par les politiques financières et autres qui ont privé le secteur agricole et limité les capacités des femmes à accéder à la terre ;

Préoccupées par l'accaparement et la colonisation des terres par les Etats et les entreprises internationales ;

Concernées par les contradictions entre le droit moderne et le droit coutumier, les droits des femmes rurales et les capacités à accéder à la terre et aux lois nécessaires à leur établissement ;

Relevant avec beaucoup de préoccupation les dérogations aux décisions prises en application, aussi bien au niveau international, régional et national ;

Notant avec regret la lenteur de la mise en application des engagements des Etats pour la Décennie de la Femme Africaine lancée en Octobre 2000 ;

NOUS, Membres du Lobby des Femmes Africaines demandons :

L'application concrète de la Résolution 62/130 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 16 décembre 2007 portant amélioration ;

Un nouveau contrat social qui place le travailleur au cœur des politiques de développement par la création des connaissances adaptées, l'infrastructure pour les femmes et les jeunes filles ;

La disponibilité au niveau des gouvernements des données nécessaires dans le 5^e secteur rural pour informer et pour faciliter le processus d'intégration de la perspective genre dans les politiques et les programmes en direction du monde rural tout en s'assurant de l'accessibilité de ces outils aux concernés ;

Formuler des garanties aux femmes rurales et assurer les soins de santé, tout en portant particulièrement sur les principales causes de décès de ces femmes ;

Créer les mesures permettant aux femmes rurales de participer aux prises de décisions aux différents niveaux que se soit de leur communauté, organisation sociale ou culturelle ;

La mise en œuvre effective de la déclaration de Manure en 2003 par des chefs d'Etat et des gouvernements africains en vue d'allouer au moins 10% de leur budget public au secteur agricole ;

A ONU Femme, de soutenir de la présence à tous les niveaux des femmes rurales et des jeunes filles dans la composition des comités de conseillers qui vont mettre en œuvre les plans à moyen et long terme ;

